

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 29

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

ARTICLE 26 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Malgré une apparente sévérité, ce dispositif est incitatif à l'intégration des mineurs non accompagnés, ce qui n'est pas du rôle de l'État, lorsqu'on sait qu'ils utilisent le droit d'asile comme une nouvelle filière d'immigration.